

Conseil d'arrondissement du 30 Mai 2023

Vœu présenté par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, et les élu.es de la majorité municipale relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des jeux olympiques de 2024

Considérant l'annonce des différents services du CROUS d'Île-de-France de réquisitionner des résidences étudiantes sur le territoire parisien et d'expulser les étudiant.e.s qui y vivent en juin 2024 pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant la volonté de la ville de Paris de rendre accessibles les JOP 2024 à la population parisienne en particulier les jeunes ;

Considérant que les étudiant.e.s vivant dans les résidences étudiantes à Paris sont des Parisien.ne.s à part entière et à ce titre doivent avoir la possibilité d'assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que certains étudiant.e.s n'ont pas d'autres choix que de rester dans leur logement étudiant l'été pour réaliser un stage, poursuivre leur métier à coté de leurs études, ou n'ont aucune autre solution de logement ;

Considérant que la mise à disposition de logements est indispensable à la bonne organisation des JOP 2024 ;

Considérant que seulement 3.000 logements du CROUS Île-de-France seront concernés par ces réquisitions ce qui représente 14% des logements gérés par le CROUS dans la région ;

Considérant que chaque été 30% des logements étudiants sont vacants ;

Considérant que pour le moment, aucune contrepartie financière n'a été communiquée aux services du CROUS pour la mise à disposition de certains de ses logements ;

Considérant que le CROUS de Paris risque d'avoir un bilan financier déficitaire sans entrée d'argent durant tout un été ;

Sur proposition de Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil du 14ème arrondissement de la ville de Paris émet le vœu que :

- Aucun étudiant.e ne doit être forcé de quitter son logement au profit de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ;
- La mise à disposition de logements du CROUS pour ces Jeux doit se faire sur la base du volontariat ;

- Les étudiant.e.s acceptant de mettre à disposition leur logement soient exemptés de payer un loyer durant l'été et soient assurés de récupérer leur logement avant le début de la rentrée scolaire ;
- L'Etat assure financièrement la location des chambres CROUS mises à disposition ;
- La liste des résidences étudiantes concernées par ces mises à dispositions de logements soit communiquée aux élue s parisiens concernés